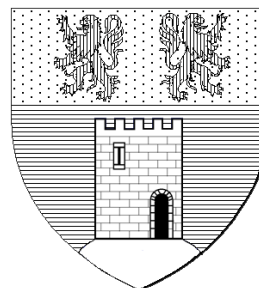


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2022

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT**

**Présents : Mmes MURAT Lou, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.**

**Absents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume, excusés.**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 21h en présentant les excuses de Christine CAPRON, Cédric MICHEL, Guillaume RICHAUD, Alex RIGAT et Marie-Line TREMORI.

Il accueille Marie-Pierre CALMES et Olivier BOSCO.

Marie-Pierre CALMES présente son projet financé par la Direction Régionale de la Culture Auvergne-Rhône-Alpes qui l'amènera à faire des portraits des personnalités de la commune. Ce travail mettra en valeur le village et ses habitants.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2022**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Établi le : 29/07/2022

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

## **2- INFORMATIONS DIVERSES**

Le contrat de travail de Sandrine a été signé. Elle s'implique tout particulièrement dans la mise en valeur du village et la propreté des rues.

La Préfète a signé un arrêté d'alerte sécheresse renforcée.

Le weekend autour de la Forge a été réussi.

La commission du marché sera réunie samedi 18 juin.

Une séance de cinéma en plein air sera organisée avec Terra Méouge le 27 juillet devant le château.

Philippe PEYRE, Maire de Barret-sur-Méouge a invité les maires de la vallée de la Méouge à une rencontre avec un porteur de projet intéressé par la reprise du Val des Roches.

Le marché des composteurs individuels lancé par la Communauté de Communes s'est avéré infructueux.

Le Maire et Yves ont représenté la Commune à l'inauguration du bar restaurant la Forge à Mévouillon. Les participants étaient nombreux. Le coût hors acquisition s'est élevé à 580 000 €.

A cette occasion, contacts ont été pris avec Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental et Didier-Claude BLANC, Conseiller Régional pour les informer du projet d'acquisition et de rénovation du Café PAU et les prévenir pour les demandes de subvention à venir. Le projet pourrait s'inscrire dans les politiques départementales et régionales en faveur du maintien du dernier commerce.

Une rencontre entre les deux communautés de communes (CCSB et CCBDP) a été organisée à Lachau sur le projet de crèche itinérante.

Suite à des incidents signalés sur les jeux de boules, l'arrêté en vigueur a été rappelé et distribué. Le Conseil Municipal en appelle à la responsabilité de chacun pour la tranquillité de tous.

En raison des nuisances occasionnées, les containers à ordures installés provisoirement à l'angle du Chemin de la Pinié seront définitivement enlevés après le 15 août.

Il sera organisé sur la Commune de Ballons un concours de caisses à savon en septembre.

Le grillage pour le City Stade a été commandé. L'entreprise retenue a indiqué qu'il lui serait difficile d'intervenir avant l'été.

David MARIE organise une journée citoyenne autour de la réalisation participative de mobilier (bancs, tables, poubelles...) pour équiper les abords du City Stade et répondre aux attentes des utilisateurs jeunes et moins jeunes. Il s'est procuré des palettes et du bois. Pour la bonne réalisation de cette animation issue de la Commission Projets, la Commune prendra à sa charge le petit matériel (visserie...).

Le stationnement aux abords de l'ancienne Poste soulève des questions de sécurité. Un marquage au sol doit être effectué. Autorisation est donnée à l'installation d'un bac à fleur à gauche du garage de Josiane PETERS afin d'éviter que les véhicules empiètent sur la chaussée et amène les véhicules à se déporter

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

pour se trouver en plein milieu dans le virage à l'angle de l'ancienne Cure. Les riverains sont invités à utiliser les emplacements de parking prévus à cet effet.

Monsieur RHUL, Technicien du syndicat de rivière SMIGIBA a été reçu par une délégation du Conseil Municipal pour évoquer différents points. Les travaux d'entretien des berges entre les deux ponts seront pris en charge par le SMIGIBA. Un cahier des charges sera établi pour le traitement de la canalisation situé sur la propriété BOREL à la Pinié afin d'éviter tout risque de rupture dû à l'érosion. Une concertation sera engagée sur les solutions à apporter à la chute sur la Lauzence en aval du nouveau pont.

Les boulangers organisent une soirée autour du four mobile le 15 juillet. Indépendamment, pour permettre à la clientèle de patienter dans de bonnes conditions, un banc sera installé sur la place. Un fléchage sera organisé.

### **3- FÊTE VOTIVE**

Le Maire remercie Olivier BOSCO pour sa participation et rappelle tout à la fois le souhait et l'intérêt pour la Commune de disposer d'un Comité des Fêtes indépendant et composé de bénévoles motivés. Il rappelle que la Mairie n'a pas vocation à intervenir dans la gestion du Comité de Fêtes.

Olivier BOSCO indique que s'est constitué autour de lui un Comité des Fêtes composé de Vanessa RIGAT, de Julie SAINI et d'autres bénévoles qui souhaitent apporter leur aide au bon déroulement des manifestations. Olivier, Julie et Vanessa bénéficient d'une bonne expérience en la matière. Au-delà des formalités administratives, ils travaillent sur le programme. Ils ont réservé la musique et récupéré le matériel qui sera centralisé et stocké au hangar municipal.

Ils souhaitent proposer un programme diversifié du samedi 13 au lundi 16 août. La fête se déroulera dans les conditions habituelles pré-covid. La quête sera effectuée avec un représentant de la Mairie. Une attention particulière sera apportée à la sécurité et au stationnement. Des pistes sont à l'étude. Les arrêtés de circulation et de stationnement seront pris en concertation avec Olivier.

La Mairie se chargera de réserver la scène, les barrières, l'alimentation électrique place de l'Église (puissance vérifiée par Yves), les containers à ordures supplémentaires, le tirage des affiches...

Après échange avec Olivier, il est convenu que le Comité des Fêtes reviendra devant le Conseil pour présenter le programme et le plan de financement.

### **4- SIGNALISATION INFORMATIONS LOCALES**

Le travail conduit par Yves avec la Communauté de Communes est présenté. Il s'agit d'une étude exhaustive réalisée après une visite de terrain détaillée. L'estimation s'élève à 25 000 € hors subvention et prise en charge par la CCSB.

La demande de subvention présentée au titre des amendes de police n'est pas éligible à ce dispositif.

D'autres financements seront recherchés.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

## **5- ECLAIRAGE PUBLIC**

La communication relative à la consultation de la population sur l'amplitude de l'éclairage public a été effectuée sur le site internet de Lachau, sur la liste de diffusion et par la remise de documents. Le principe de la consultation citoyenne est apprécié.

Les opérations de vote se dérouleront en parallèle à l'occasion du deuxième tour des législatives : deux urnes avec des enveloppes de couleur différente et des votes séparés. Peuvent voter les personnes inscrites sur les listes électorales nationales et européennes.

Le Conseil Municipal fera sien le résultat sorti des urnes.

## **6- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

**Communauté de communes** : Le Président Daniel SPAGNOU a rencontré des problèmes de santé mais il reprend progressivement ses fonctions.

Cette année encore des navettes seront mises en place dans les Gorges de la Méouge pour faciliter la circulation et organiser le stationnement.

La synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau est disponible.

Un travail est en cours sur le photovoltaïque et les futurs fonds Leader pour la prochaine période.

Une réunion publique sur les déchets sera organisée le 22 juillet.

Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le lundi 20 à 17 h 00 à Serres.

Pour **l'entretien des chemins**, un accord est intervenu avec Lisian GOURJON au prix de 15 €/ heure. Le travail sera effectué avec le matériel de la Commune (tracteur et broyeur d'accotement). Le chantier est programmé fin juin/début juillet. Roland a accepté de donner toutes les indications.

Pour faciliter le déroulement des travaux sur le Chemin des Barjaveaux, Philippe AMIC a autorisé le passage temporaire sur sa propriété.

Un recensement des trous à reboucher sera effectué avant demande d'intervention auprès de DDT.

Une **fuite d'eau** a été signalée à l'Hubac.

Concernant la **station d'épuration**, le devis de réparation des pompes a été signé et transmis à l'entreprise MICHELIER.

Les travaux sur le **lavoir communal** ont débuté.

Des devis d'architectes ont été reçus pour l'appui à la **rénovation de l'écurie SARLIN**. Eu égard à leurs montants (33 000 € et 49 000 €), la Commune gèrera elle-même le chantier et s'occupera des études préliminaires, de la conception du projet, des autorisations d'urbanisme, de la consultation des entreprises, du suivi et de la coordination du chantier.

La signature du compromis pour **l'acquisition du Café PAU** est en attente de la négociation du prêt de 140 000 € sur la durée la plus longue. La négociation est rendue difficile par la flambée de l'inflation qui amène les banques à ne plus prêter à taux fixe.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) propose un prêt à taux variable sur la base du taux du livret A majoré de 0.53% soit 1.53 %. Or il est fort probable que le taux du livret A passe dans un premier temps à 2% au cours de l'été.

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche propose un prêt sur 20 ans à taux variable : EURIBORD + 1% soit 1.521 % (l'EURIBORD est en hausse constante, il était négatif il y a un mois encore)

La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes pourrait proposer un prêt sur 10 ans à taux fixe dès que le Ministre de l'Économie aura débloqué la situation.

Les négociations se poursuivent avec le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour souscrire le prêt dans les meilleures conditions à taux fixe. (délibération n°2022-33)

Yves procède à un compte-rendu de sa rencontre avec le Directeur du **SDED**

Une réunion du Conseil d'**École** de Séderon est programmée.

## **7- MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX**

Le maintien de la garantie du complément de salaire de Roland est conditionné au versement de la cotisation par la Commune.

Le versement de la cotisation à la MNT sera maintenu. (délibération n°2022-32)

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

L'application Panneau Pocket est présentée. Simple d'utilisation, les habitants reçoivent une notification instantanément sur leur portable à chaque nouvelle alerte ou information. C'est l'information qui vient à eux. Les textes sont illimités. Des précisions seront demandées avant que le Conseil ne se prononce.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23h35.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet